



Assemblée Consultative du REMDUS

Le mercredi 8 octobre 2025 à 12h

Sur [Teams](#) et au A6-3005

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Nomination du présidium d'assemblée**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal du 24 février 2025**
- 5. Modifications règlementaires**
 - a. Modification à l'article 20.3
 - b. Modification à l'article 21.3
 - c. Modification à l'article 20.4
 - d. Modification à l'article 21.5
 - e. Modification à l'article 31.2
 - f. Modification à l'article 35.2
 - g. Ajout de l'article 35.4
 - h. Modification de l'article 46.1
- 6. Divers**
- 7. Fermeture de la séance**

Présences :

Vincent Roy

Marc-Olivier Jacob

Codou Fadila Fall

Franck Banalet

Cécile Radosevic-Batardy

Lamyae Jdid

Edgard Seffodji Ajayi Migan

David Bérard

Ulrich Martel

Angélique Caron

Océane Lévesque

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 12h05.

2. Nomination du présidium d'assemblée

Proposition AC 2025-10-07 01

Codou Fadila Fall propose Marc-Olivier Jacob à la présidence et Ulrich Martel au secrétariat.

- **Vincent Roy** appuie.
- *Adoption à l'unanimité.*

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposition AC 2025-10-07 02

Vincent Roy propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

- **Codou Fadila Fall** appuie.
- *Adoption à l'unanimité.*

4. Adoption du procès-verbal du 24 février 2025

Proposition AC 2025-10-07 03

Vincent Roy propose l'adoption du procès-verbal du 24 février 2025.

- **Cécile Radosevic-Batardy** appuie.
- *Adoption à l'unanimité.*

5. Modifications réglementaires

Vincent Roy présente les propositions de d'ajout et de modification d'articles des règlements généraux. Il présente d'abord la modification à l'article 20.3, qui est une correction d'un oubli de modification réglementaire; le pouvoir de destituer un administrateur a été octroyé au Congrès depuis plusieurs années. Il présente ensuite l'ajout aux devoirs de la présidence du CA de présider le processus électoral des membres du CD à l'article 21.3, suivi de l'ajout d'une condition de disqualification pour les personnes administratrices à l'article 20.4. Une modification à l'article 21.5 est ensuite présentée, qui consiste en un ajout aux devoirs du secrétariat de présider le processus électoral des membres du CD en cas de conflit d'intérêt ou d'indisponibilité de la présidence du CA. Par la suite, il présente l'ajout d'un motif pour assister à distance à une réunion du CA à l'article 31.2, une modification des modalités de vote du Congrès à l'article 35.2 ainsi qu'une modification du moment où les orientations annuelles sont adoptées en Congrès à l'article

46.1. Finalement, il présente l'ajout de l'article 35.4, prohibant le vote par anticipation ou par procuration pour les propositions au Congrès.

Ulrich Martel partage les préoccupations d'un membre quant à l'article 20.4. Ce membre trouve que cet article n'est pas clair, puisqu'il dit à la fois qu'une personne administratrice est considéré absent peu importe la justification, mais que la personne administratrice est considéré présente si son absence à plus de la moitié du CA est causée par une activité pédagogique obligatoire.

Vincent Roy répond que selon lui l'article est clair, mais que c'est à l'Assemblée d'en délibérer au besoin.

Proposition AC 2025-10-07 04

Franck Banalet propose de recommander à l'Assemblée générale d'entériner les modifications des articles 20.3, 20.4, 21.3, 21.5, 31.2 et 35.2 et 46.1 et l'ajout de l'article 35.4 à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

- **David Bérard** appuie.
- *Adoption à l'unanimité.*
 - a. Modification à l'article 20.3
 - b. Modification à l'article 21.3
 - c. Modification à l'article 20.4
 - d. Modification à l'article 21.5
 - e. Modification à l'article 31.2
 - f. Modification à l'article 35.2
 - g. Ajout de l'article 35.4
 - h. Modification de l'article 46.1

6. Divers

Ulrich Martel rappelle qu'il y aura une Assemblée Générale Annuelle le 29 octobre à 12h. Un avis de convocation sera transmis aux membres dans les prochains jours.

Codou Fadila Fall rappelle qu'il y a l'activité « les Comptonales » ce samedi.

Marc-Olivier Jacob mentionne qu'il y a un débat le 28 octobre à 18h au pavillon de la vie étudiante avec les 4 personnes candidates à la mairie.

David Bérard questionne quel est l'engagement des associations représentantes dans le REMDUS.

Marc-Olivier Jacob répond que des représentants de ces associations, au maximum 3 personnes votantes, sont invités au Congrès dans lequel plusieurs décisions importantes concernant le REMDUS sont prises. Afin que les associations représentantes touchent leurs cotisations, il est

nécessaire d'être présent à au moins 1 congrès par session Il invite toutefois une présence à chaque Congrès pour que les décisions prises représentent adéquatement la communauté étudiante aux cycles supérieurs.

7. Fermeture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant écoulés, la séance est fermée à 12h31.